



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 01 JUILLET 2020 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE VINGT, le 01 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à LANDIRAS sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 25 juin 2020

Présents : Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Jean-Jacques CHATELIER, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, , Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS (pouvoir à J. DORE des points 9 à 22), Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHTEAU Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Françoise SABATIER-QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY, Jean-Gilbert BAPSALLE, Marc GAUTHIER

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Thomas FILLIATRE (pouvoir à Françoise SABATIER-QUEYREL), Mariline RIDEAU (pouvoir à D. CAZIMAJOU).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

<u>Membres en exercice</u> :	43
<u>Présents au début du Conseil</u> :	40
<u>dont suppléants</u> : ...	0
<u>Absents au début du Conseil</u> :	3
<u>pouvoirs</u> :	2

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2020/062	Ressources Humaines – Rapport égalité Femmes-Hommes pour l'année 2019	Le Conseil Communautaire approuve le rapport sur l'égalité Femmes Hommes tel que joint en annexe de la délibération.	UNANIMITE
2	2020/063	Finances - Budget – Vote du Budget Primitif 2020	Le Conseil Communautaire accepte les propositions budgétaires de Monsieur le Président, vote le budget tel qu'il a été présenté et charge Monsieur le Président de son exécution.	POUR : 25 CONTRE : 2 ABSTENTION : 15
3	2020/064	Finances - Vote des taux des contributions directes 2020	Le Conseil Communautaire fixe les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2020 tel que défini dans la délibération et identiques aux taux 2019. Il charge Monsieur le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux.	UNANIMITE
4	2020/065	Finances - Budget – Vote du Budget Annexe Déchets Ménagers Podensac M4 avec TVA – Vote du Budget Primitif 2020	Le Conseil Communautaire accepte les propositions budgétaires de Monsieur le Président, vote le budget tel qu'il a été présenté et charge Monsieur le Président de son exécution.	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4
5	2020/066	Finances - Budget – Vote du Budget Annexe Ordures Ménagères Garonne M4 sans TVA – Vote du Budget Primitif 2020	Le Conseil Communautaire accepte les propositions budgétaires de Monsieur le Président, vote le budget tel qu'il a été présenté et charge Monsieur le Président de son exécution.	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4
6	2020/067	Finances - Budget – Vote du Budget Annexe SPANC – Vote du Budget Primitif 2020	Le Conseil Communautaire accepte les propositions budgétaires de Monsieur le Président, vote le budget tel qu'il a été présenté et charge Monsieur le Président de son exécution.	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3
7	2020/068	Finances - Budget – Vote du Budget Annexe Zones d'Aménagement Economique – Vote du Budget Primitif 2020	Le Conseil Communautaire accepte les propositions budgétaires de Monsieur le Président, vote le budget tel qu'il a été présenté et charge Monsieur le Président de son exécution.	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3
8	2020/069	Finances - Budget – Vote du Budget Annexe Zone d'Activités de Coudannes Sud – Vote du Budget Primitif 2020	Le Conseil Communautaire accepte les propositions budgétaires de Monsieur le Président, vote le budget tel qu'il a été présenté et charge Monsieur le Président de son exécution.	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4
9	2020/070	Finances - Budget – Vote du Budget Annexe GEMAPI – Vote du Budget Primitif 2020	Le Conseil Communautaire accepte les propositions budgétaires de Monsieur le Président, vote le budget tel qu'il a été présenté et charge Monsieur le Président de son exécution.	POUR : 38 CONTRE : ABSTENTION : 4
10	2020/071	Finances - Budget – Vote du Budget Annexe Pontons	Le Conseil Communautaire accepte les propositions budgétaires de Monsieur le Président, vote le budget tel qu'il a été présenté et charge Monsieur le Président de son exécution.	POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 10

11	2020/072	Finances - Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la réalisation d'une structure petite enfance, d'un RAM et d'un pôle social et familial a Cérons - AP/CP n°2017-04	Le Conseil Communautaire décide de modifier l'AP/CP n°2017-04 concernant l'opération de réalisation d'une structure petite enfance, d'un RAM et d'un pôle social et familial à Cérons comme indiqué dans la délibération. Il autorise le Président à signer les documents permettant de modifier cette opération et à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.	UNANIMITE
12	2020/073	Finances - Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) - AP/CP 2017-01	Le Conseil Communautaire décide de réviser l'AP/CP n°2017-01 relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal comme indiqué dans la délibération. Il autorise le Président à signer les documents permettant de modifier cette opération et à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.	POUR : 41 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
13	2020/074	Finances - clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la réalisation du centre d'interprétation a Sainte-Croix du mont (Orterra) - AP/CP 2017-03	Le Conseil Communautaire décide de clôturer l'AP/CP n°2017-03 du programme de réalisation d'un centre d'interprétation « ORTERRA » à Sainte-Croix du Mont à un montant de 24 400,43 €. Il autorise le Président à signer les documents permettant de clôturer cette opération et à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.	UNANIMITE
14	2020/075	Finances - création d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2020-01 pour la construction d'un bâtiment administratif a usage de bureaux - AP/CP 2020-01	Le Conseil Communautaire décide de créer l'AP/CP n°2020-01 concernant l'opération de construction d'un bâtiment administratif à usage de bureaux comme indiqué dans la délibération. Il autorise le Président à signer les documents permettant de créer cette opération et à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.	POUR : 33 CONTRE : 1 ABSTENTION : 8
15	2020/076	GEMAPI - Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI 2020	Le Conseil Communautaire fixe le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2020 à 179 000 € et charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.	POUR : 37 CONTRE : 0 ABSTENTION : 5
16	2020/077	GEMAPI- Mise à disposition de matériel de la CDC convergence Garonne au syndicat de rivière syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de l'Oeuille (SMABVO)	Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de matériel à titre gratuit au profit du SMABVO	UNANIMITE
17	2020/078	Ressources Humaines - Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19	Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, décide ARTICLE 1 : D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies suivantes : une prime exceptionnelle de 720 euros maximum pour 36 jours de travail aux agents exposés au niveau 3 du plan de continuité d'activités, notamment aux 4 agents du portage de repas, aux agents de la crèche Ocabelou, aux animateurs qui sont intervenus pendant la période du 17 mars au 10 mai 2020. Il dit qu'elle sera versée en une fois sur la paie de juillet, qu'elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales. Il dit que cette prime exceptionnelle sera proratisée au nombre de jours de présence ; ARTICLE 2 : Le Conseil communautaire dit que M. le Président est invité à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus. Il dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif du Budget principal ;	UNANIMITE
18	2020/079	Ressources Humaines - Mise à jour du tableau des effectif	Le Conseil Communautaire décide de supprimer au tableau des effectifs de la collectivité les emplois suivants : Catégorie A : 1 poste d'attaché territorial 35/35ème (ancien poste de la Directrice Adjointe) ; 1 poste d'attaché territorial 35/35ème (poste Chargé PLU-i remplacé par le nouveau contrat de projet au 01/09/2020) 1 poste d'ingénieur territorial (ancien poste de la Chargée de développement économique) ; 1 poste de puéricultrice cadre de santé 35/35ème à la crèche d'Illats à la suite d'un départ en retraite ; 1 poste d'infirmière 35/35ème à la crèche Ocabelou à la suite d'un départ en retraite ; Catégorie B : 1 poste d'éducateur principal de 1ère classe (ancien poste d'un agent, suite à mobilité interne sur le poste de responsable politique sportive) ; 2 postes d'animateur (anciens postes de 2 coordonnateurs) ; 1 poste d'agent social 7.5/35ème (agent décédé) ; Catégorie C : 1 poste d'adjoint technique 2ème classe 30/35ème (ancien poste d'un agent) Le Conseil Communautaire décide de créer au tableau des effectifs de la collectivité l'emploi suivant : 1 poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 28/35ème . Le Conseil Communautaire dit que la modification du tableau des effectifs rentrera en vigueur à compter du 01 septembre 2020. Il décide l'inscription	UNANIMITE

			des crédits correspondants au budget de la collectivité et il autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération.	
19	2020/080	Ressources Humaines - Expérimentation et mise en place du télétravail à la Communauté de communes Convergence Garonne	Le Conseil communautaire, sur le rapport du Vice-Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide l'instauration du télétravail au sein de la collectivité ou de l'établissement à compter du 1 ^{er} septembre 2020, d'abord en phase expérimentale puis définitive au 1 ^{er} janvier 2021 ; Il décide la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis dans la « Charte du télétravail » joint en annexe à la délibération ; Il décide l'intégration du dispositif dans le règlement intérieur. Le Conseil Communautaire dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget	UNANIMITE
20	2020/081	Ressources Humaines - Dématérialisation des demandes de congés, de formation et accès a des documents RH	Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide de mettre en place la dématérialisation des absences, des congés, des plannings, des documents ressources humaines de type bulletin de salaire à compter du 1er septembre 2020 ; Le Conseil Communautaire décide d'arrêter la production des bulletins de paie sous format papier, 3 mois après la mise en place du portail agent ; Il dit que seuls les agents qui auront écrit au Président par lettre recommandée ou remise en main propre contre récépissé et qui auront indiqué ne pas disposer de matériel informatique et de formation suffisante pourront continuer de bénéficier de la mise à disposition de leur bulletin de paie ; Le Conseil Communautaire indique qu'un espace dénommé « Portail AGENT » est mis à disposition de l'agent afin qu'il puisse y suivre ses congés, récupérer ses bulletins de paie et tous ses éléments de carrière.	UNANIMITE
21	2020/082	SPANC - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif	Le Conseil Communautaire Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur relatives à l'obligation faite aux collectivités responsables d'un service public d'assainissement non collectif de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service ; Lecture étant faite du rapport établi pour l'année 2019 pour les communes concernées par le SPANC de la Communauté de Communes Convergence Garonne ; Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif. Il dit que le présent rapport annuel est transmis aux Maires des communes membres concernées qui en font rapport à leur conseil avant le 30 septembre. Le Conseil Communautaire dit que ce rapport doit être tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chaque commune concernée.	UNANIMITE

22	2020/083	URBANISME - Modalités de mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Pujols sur ciron	<p>Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide :</p> <p>Article 1 - De mettre à disposition du public pendant une durée de 33 jours, du 07/09/2020 au 09/10/2020, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable à la mairie de Pujols s/Ciron, 16, le Bourg 33210 Pujols sur Ciron, à la Communauté de Communes, pôle urbanisme et environnement 4, route de Branne à Cadillac, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra formuler ses observations sur un registre disponible à la mairie et à la communauté de communes. Les pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet de la commune de Pujols s/Ciron (http://www.pujols-sur-ciron.fr), ainsi que sur le portail urbanisme de la communauté de communes (https://urbanisme.convergence-garonne.fr).</p> <p>Article 2 - Le dossier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier de modification simplifiée - les avis des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme - l'avis de l'autorité environnementale <p>Article 3 - Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, les lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie et à la communauté de communes au pôle urbanisme et environnement.</p> <p>L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.</p> <p>Article 4 - A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le Président de la Communauté de communes.</p> <p>Ce dernier ou son représentant présentera au Conseil communautaire le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.</p> <p>Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et à la mairie de Pujols-sur-Ciron durant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.</p> <p>La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la CDC ;</p>	UNANIMITE
Décisions du Président		<ul style="list-style-type: none"> • Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner • Liste des décisions du Président prises en application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 01 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales (envoyée aux membres) • Liste des décisions prises dans le cadre du fonctionnement normal de l'institutions <ul style="list-style-type: none"> - Attribution du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de contrôle des installations d'assainissement non collectif - Attribution du marché : Réfection de la voirie de la déchèterie de Virelade - Attribution du marché : Reprise et valorisation du bois issu de la déchèterie de Virelade - Retrait de la décision 2020/09 : Reprise et valorisation du bois issu de la déchèterie de Virelade - Création d'une Régie d'avance : CAP 33 		

A Podensac, le 03 juillet 2020,
Le Président,
Bernard MATEILLE

